



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

**Avis de consultation du public  
du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État  
(PPBE)**

Dans le cadre de la quatrième échéance de l'application de la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002, concernant les infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules, le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des réseaux concédés et non concédés de l'État doit faire l'objet d'une consultation électronique du public.

En Lot et Garonne, les infrastructures routières concernées par cette procédure sont l'autoroute A 62, la RN 21 et la RN 1113. La consultation du public se déroulera du 20 avril 2024 au 20 juin 2024.

Le projet de PPBE des réseaux concédés et non concédés de l'État en Lot-et-Garonne pourra être consulté par voie électronique sur le site internet des services de l'État au lien suivant : <https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Lutte-contre-le-bruit/Bruit-routier-en-Lot-et-Garonne>.

Le projet de PPBE pourra également être consulté en version papier, dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne, auprès du secrétariat du service Risques et Sécurité, 1722 avenue de Colmar, 47916 AGEN.

Les remarques et observations du public pourront être adressées par voie postale à la même adresse ou par voie électronique à l'adresse : [ddt-srs@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-srs@lot-et-garonne.gouv.fr).